



N° 824-2016/APS/DDR/SAA

du : 25/04/2016

Rapport de présentation à l'assemblée de la province Sud

OBJET : fixant le tarif de l'eau brute délivrée à partir du réseau provincial d'eau brute de Déva

PJ : un projet de délibération

Le réseau provincial d'eau brute de Déva fonctionne depuis mai 2013. Sa gestion et son entretien ont été confiées de façon transitoire à la direction du développement rural (DDR) qui gère avec l'appui technique du bureau d'études AgriPole.

Cet équipement alimente actuellement, à titre gracieux, le golf de Déva, ainsi qu'une borne à incendie du Sheraton, avec des besoins annuels de l'ordre de 135 000 m³ à 400 000 m³, selon la pluviométrie.

Le réseau est également destiné, à terme, à alimenter le « village vacances nature » pour l'arrosage des espaces verts et la future zone agricole. Pour cela, la ressource sera augmentée avec la création d'un ouvrage de stockage de l'ordre du million de mètres cubes en cours d'études de dimensionnement. Cet aménagement sera de nature à modifier grandement les conditions actuelles de distribution d'eau brute.

Afin de définir du mode de gestion le plus pertinent des premiers ouvrages réalisés, la province a lancé en septembre 2015 une consultation informelle auprès de deux sociétés spécialisées en matière de gestion de réseaux d'eau potable, pour apprécier les éléments financiers servant à fixer le prix de l'eau aux bénéficiaires du service et le choix de la nature du contrat à passer avec le prestataire à retenir. Il en ressort que :

- le prix de l'eau peut être estimé aux alentours de cinquante francs du mètre cube (50 F/m³), sur la base d'une consommation annuelle moyenne de 300 000 m³, soit une dépense de quinze millions (15 000 000) de francs par an, en intégrant pour près de la moitié les frais d'énergie, et, pour le reste, les charges de surveillance et de maintenance, le renouvellement des organes hydrauliques et enfin la marge du prestataire ;
- du fait d'un volume annuel de production très variable et du développement du réseau attendu qui permettra la desserte de nouveaux abonnés, la délégation de service public sous forme d'affermage n'est pas aujourd'hui pertinente et sera remplacée provisoirement par la mise en place d'une simple maintenance des installations par une société spécialisée.

Une consultation a ensuite été lancée pour choisir le prestataire pour une durée de deux ans afin d'effectuer les opérations d'entretien des installations. La DDR continuera d'assumer la prise en charge des frais d'énergie et de renouvellement des organes hydrauliques. Pendant ce délai, la mise en œuvre d'une délégation pérenne de service public pourra aussi être étudiée avec une meilleure définition du réseau et des quantités d'eau produites et facturables à plus longue échéance.

Sur la base de ce qui précède, il vous est proposé la fixation d'une tarification de l'eau brute qui affecte pour le moment la seule société hôtelière de Déva (SHD) au prix de cinquante francs par mètre-cube (50 F/m³).

La SHD a été officiellement prévenue de cette mesure et du tarif prévu qui pourra être modifié par le Bureau de votre assemblée en fonction de l'évolution du réseau, de l'augmentation à venir des volumes distribués et du mode de gestion délégué à terme.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.